

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 24

Ayant donné un Pouvoir : 02

Absents : 10

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 26

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 14**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

10/02/2026

24 présent(e)s : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine, M. Nicolas VERGUET. *Champagneux* : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mme JOURDAN Véronique, M. BERTHIER Yves. *Pont de Beauvoisin* : MM. BERTHOLLIER Christian, PEYSSONNERIE Daniel, LOMBARD Daniel, Mmes YACONO Céline, FERRARI Myriam. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mme VERRIER Murielle, M. PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. *Sainte Marie d'Alvey* : / . *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

02 pouvoirs : Mme ANDRE Valérie à M. LESAGE Claude, Mme BEGUIN-BECHEROT Nathalie à M. BERTHIER Yves.

10 absent(e)s : M. PICHE Barthélémy, M. LECOCQ Pascal, M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. PUGNOT Bertrand, M. REVEL Daniel, Mme COUDURIER Françoise, M. PERSON Philippe, M. VITTOZ Philippe.

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITIN DE LOCAUX TEMPORAIRES PAR LA COMMUNE DE DOMESSIN ;

Vu les statuts de la communauté de communes Val Guiers, l'EPCI est compétent en matière « d'action sociale d'intérêt communautaire », notamment l'accueil et l'organisation des services périscolaires ;

Considérant les travaux entrepris par la commune de Domessin pour l'amélioration du confort thermique de son école dont les murs accueillent le local du service périscolaire organisé par la communauté de communes Val Guiers;

Le Président rappelle que durant les travaux, la commune et la communauté de communes se sont accordées sur la location de locaux modulaires pour accueillir les salles de classe et l'accueil périscolaire.

Il a été convenu que la commune se charge du marché public de fourniture et facture à la communauté de communes le loyer correspondant à l'occupation qu'elle fait des locaux.

Ce loyer s'élève à 554,00 € TTC par mois d'occupation. La période d'occupation prévisionnelle s'étend de septembre 2025 à octobre 2026.

Il donne lecture du projet de convention annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 26 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

- **APPROUVE** les dispositions du projet de convention proposé par la commune de Domessin ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 20/03/2026,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Georges CAGNIN, the secretary of the session.